









# Site NATURA 2000 Côte de granit rose – Sept-Îles

Analyses de risques liées à la pêche professionnelle

GT RNN Sept-Îles – 3 juin 2019













# Déroulé

### 1. Présentation du contexte

2. Résultats de l'analyse de risques

# Contexte législatif

#### Code de l'environnement :

Prévoit <u>l'évaluation des incidences pour certaines activités</u> listées s'exerçant dans les sites Natura 2000

#### Loi biodiversité 2016 (+ circulaire 30 avril 2013) :

Les activités de pêche [...] dans les sites Natura 2000 font l'objet <u>d'analyses des risques d'atteinte</u> <u>aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 [...]</u>. Lorsqu'un tel risque est identifié, l'autorité administrative prend les <u>mesures réglementaires</u> pour assurer que ces activités ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site, dans le respect des règles de la politique commune de la pêche maritime. Ces activités sont alors <u>dispensées d'évaluation d'incidences</u> sur les sites Natura 2000.

Evaluation des risques pêche/habitats (selon une méthode nationale − MNHN)

Propositions de mesures (en fonction des risques et objectifs de conservation)

Harmonisation à l'échelle de la façade (pilotage DIRM) → cohérence entre sites

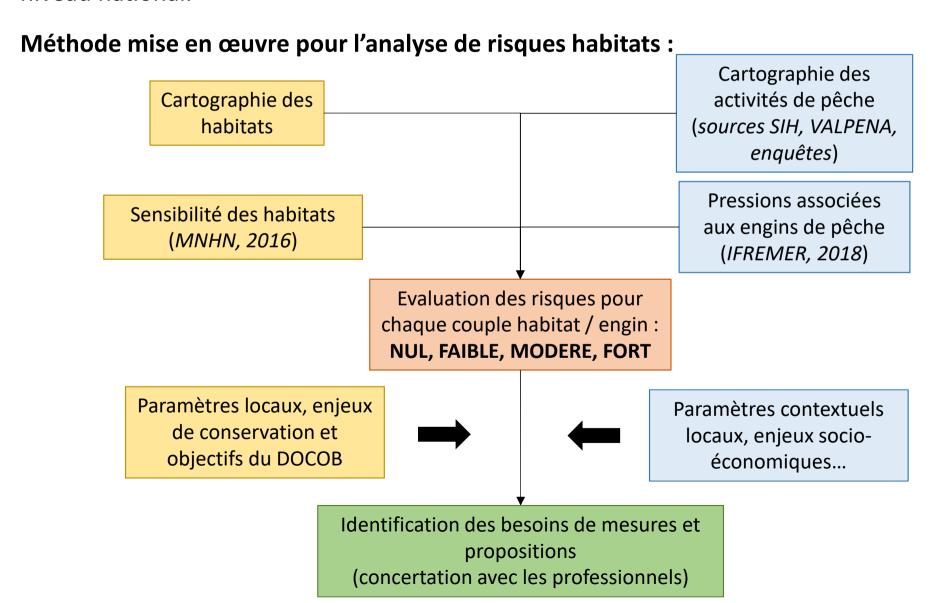
Intégration des analyses dans le DOCOB (après avis du Comité de pilotage)

Accord du préfet compétent en matière de pêche maritime et approbation du ou des préfets compétents pour la gestion des sites N2000

# Méthode de l'analyse de risques

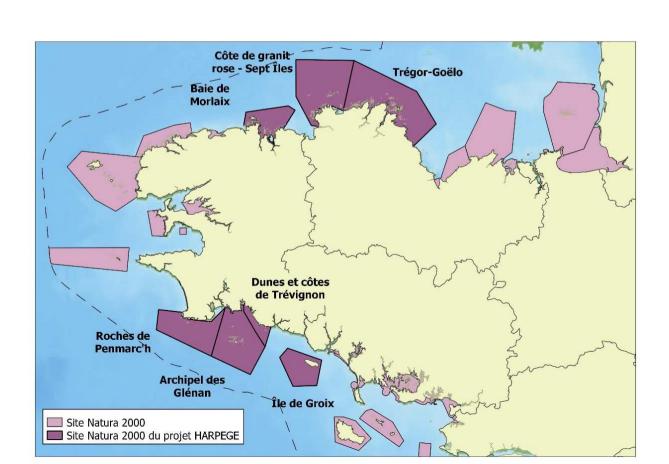
Analyse des risques réalisée sur les enjeux liés aux habitats.

Les risques sur les espèces n'ont pas été étudiés en l'absence de méthode validée au niveau national.



# **Contexte opérationnel : le projet HARPEGE**

- <u>H</u>abitats Natura 2000, <u>A</u>nalyse de <u>R</u>isques relatives à la <u>PE</u>che professionnelle en Bretagne et propositions de <u>GE</u>stion
- Objectif: réalisation des analyses de risques liés à la pêche dans 7 sites Natura 2000 bretons (+ étape de propositions de mesures de gestion pour 3 d'entre eux)
- Projet porté par le CRPMEM
   Bretagne, en partenariat avec
   l'AFB
- Financement par le FEAMP
- De mars 2016 à décembre 2018
- COPIL HARPEGE: Comités des pêche, AFB, DIRM, DREAL, Premar, (DMLs, opérateurs)



# Contexte opérationnel : le projet HARPEGE

- Analyses de risques menées sur les sites Côte de granit rose-Sept-Îles et Trégor-Goëlo
  - Cartes à l'échelle des 2 sites, mais propositions adaptées à chaque site (enjeux locaux, contexte spécifique...)

#### Rappel du calendrier

- 2017 : analyse des risques (croisement de données)
- Janvier 2018 : enquêtes complémentaires auprès des pêcheurs
- Avril 2018: GT restitution de l'analyse (professionnels, Etat, opérateurs)
- Juillet 2018: COPIL HARPEGE, validation des risques et besoins de mesures
- Juillet-novembre 2018 : concertation avec les professionnels (6 réunions), échanges réguliers AFB / CRPMEM / services de l'Etat
- Décembre 2018 : COPIL HARPEGE de finalisation des propositions de mesures
- 2 mai 2019 : validation des propositions en COPIL Natura 2000
- A venir : validation en Conseil CDPMEM 22, commissions/bureau CRPMEM + intégration dans les délibérations

SITES NATURA 2000 DE TRÉGOR - GOËLO ET DE LA CÔTE DE GRANIT ROSE - SEPT ÎLES EDITE LE :

..

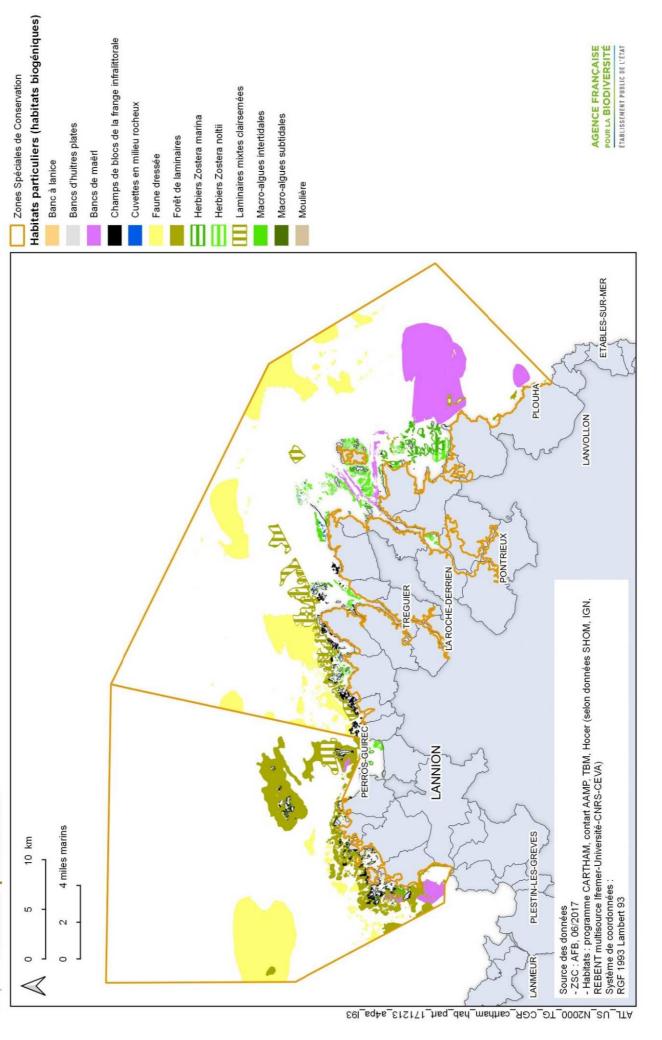
1/2018

1170-R09.01.01 - Récifs - Roches et blocs circalittoraux côtiers 1110-1 - Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers 1170-2/3 - La roche médiolittorale en mode abrité / La roche 1140-2 - Galets et cailloutis des hauts de plage à Orchestia 1160-2 - Sables hétérogènes envasés infralittoraux, Bancs 1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1210/1330 ? - Végétation annuelle des laisses de mer ou FOUR LA BIODIVERSITÉ 1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maerl AGENCE FRANÇAISE 1170-R09 - Récifs - Roches et blocs circalittoraux 1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé 1140-5 - Estrans de sables grossiers et graviers 1170-2 - La roche médiolittorale en mode abrité 1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé 1170-6 - La roche infralittorale en mode abrité 1170-8 - Les cuvettes ou mares permanentes 1140-1 - Sables des hauts de plage à Talitres 1140 - P17 - Retenues d'eau sur sédiments 1140-6 - Sédiments hétérogènes envasés à gorgones [Eunicella verrucosa] et Zones Spéciales de Conservation 1110-2 - Sables moyens dunaires 1130-1 - Slikke en mer à marées 1170-1 - La roche supralittorale 1160-1 - Vasières infralittorales médiolittorale en mode exposé 1170-9 - Les champs de blocs 1140-3 - Estrans de sable fin Habitats élémentaires Pas de correspondance à Zostera marina Non renseigné prés salés ? ETABLES-SUR-MER PLOUHA LANVOLLON PONTRIEUX LA ROCHE-DERRIEN TREGUIER - Habitats : programme CARTHAM, contart AAMP, TBM, Hocer (selon données SHOM, IGN, REBENT multisource lfremer-Université-CNRS-CEVA)
Système de coordonnées :
RGF 1993 Lambert 93 LANNION 4 miles marins PLESTIN-LES-GREVES 10 km - ZSC : AFB, 06/2017 Source des données US\_N2000\_TG\_CGR\_cartham\_hab\_ele\_171213\_a4pa\_193

EDITEE LE:

# SITES NATURA 2000 DE TRÉGOR - GOËLO ET DE LA CÔTE DE GRANIT ROSE - SEPT ÎLES

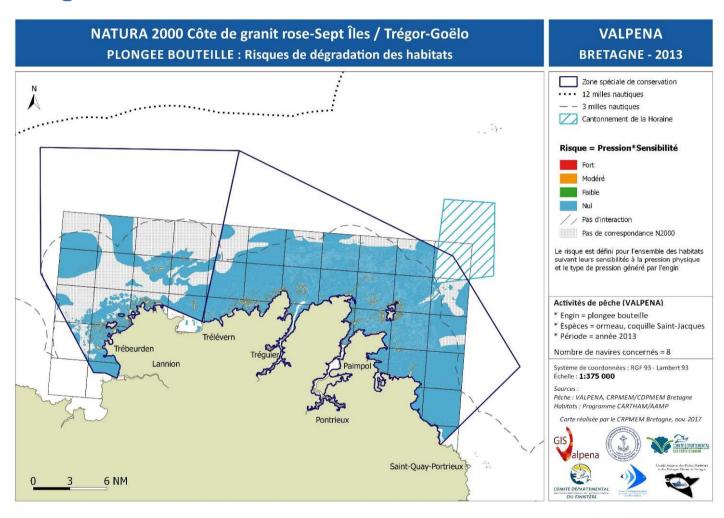
# Habitats particuliers



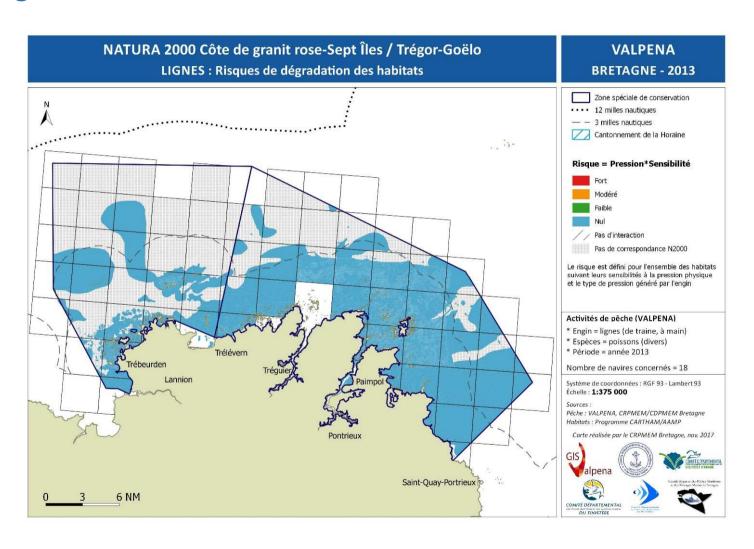
# Déroulé

- 1. Présentation du contexte
- 2. Résultats de l'analyse de risques

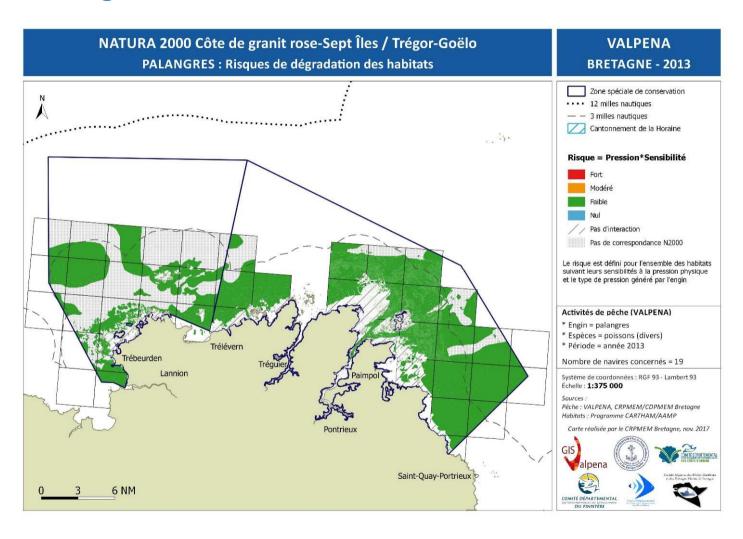
#### Plongée bouteille



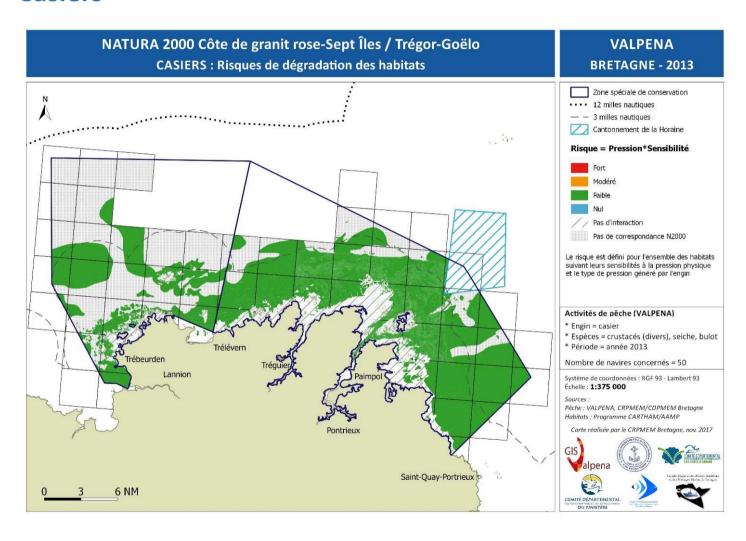
#### Lignes



#### **Palangres**



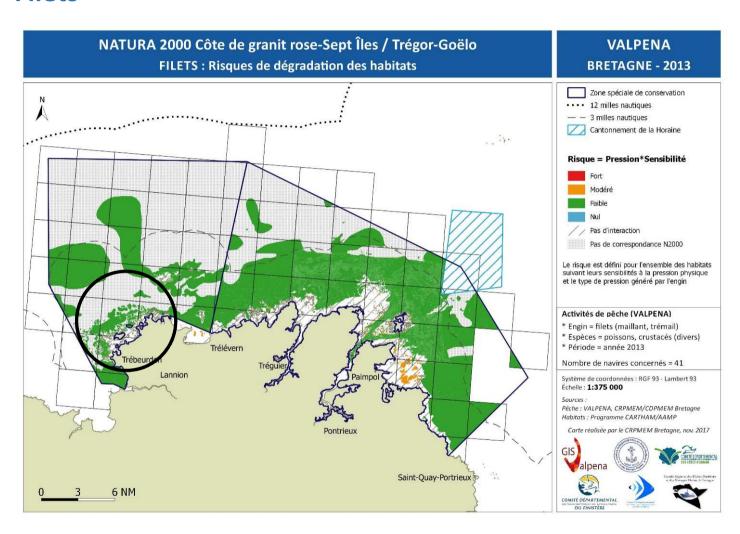
#### **Casiers**



#### **Chalut à lançons**

- Métier de pêche pratiqué par moins de 5 navires (d'après données VALPENA) : cartes non diffusable
- Chalut spécifique, très léger qui effleure le fond
- Risques nuls ou faibles sur les habitats
- Absence d'interaction avec les habitats les plus sensibles (roches, maërl, herbiers...) confirmé par des enquêtes auprès des professionnels concernés

#### **Filets**





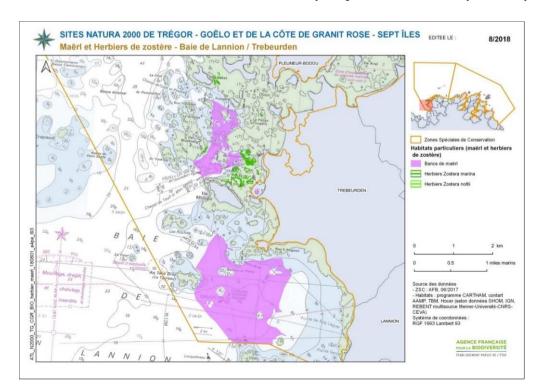
#### Filets [herbiers] : proposition de mesure

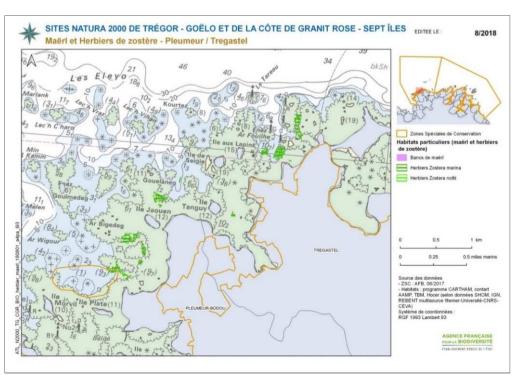
#### Proposition de mesure

<u>Des actions de sensibilisation</u> aux enjeux écologiques de cet habitat sont jugées suffisantes et seront menées auprès des professionnels.

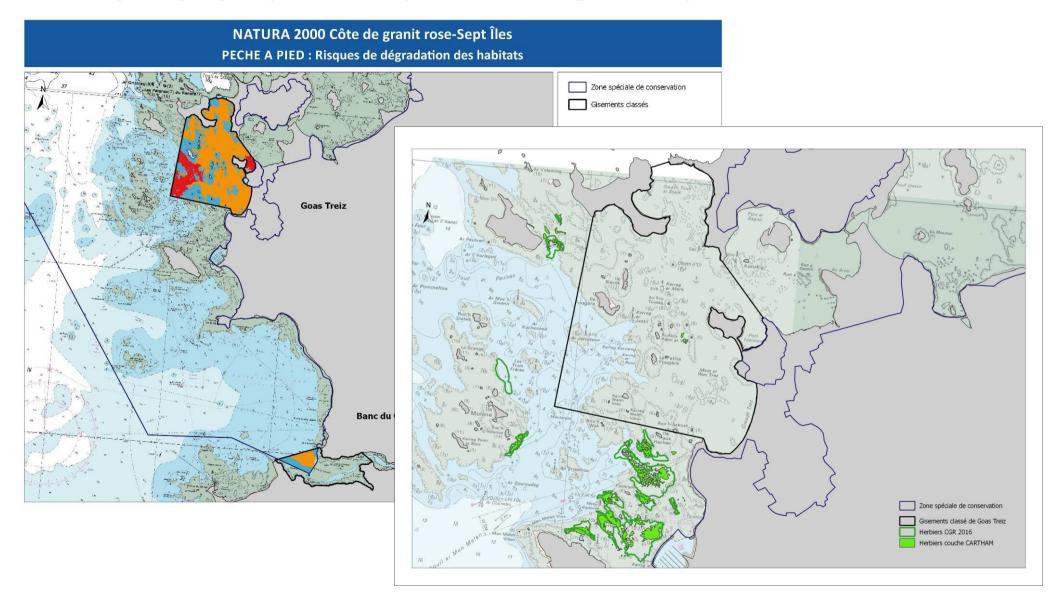
#### Modalités de mise en œuvre

Sensibilisation via le projet RESPECT porté par le CRPMEM Bretagne (FEAMP, mesure 40)





#### Pêche à pied (risques potentiels – périmètres des gisements)



#### Pêche à pied [herbiers] : proposition de mesure

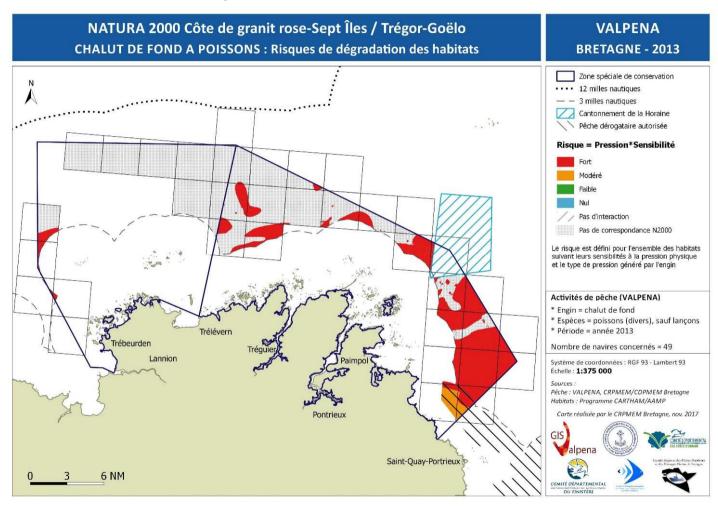
#### Proposition de mesure

- Absence de pêche professionnelle avérée dans les herbiers
- Présence de gardes-jurés du CDPMEM 22 (information et contrôle)
- Des <u>actions de sensibilisation</u> aux enjeux écologiques de cet habitat sont privilégiées dans un 1<sup>er</sup> temps et seront menées auprès des professionnels, pour s'assurer de l'absence d'activité dans l'habitat.

#### Modalités de mise en œuvre

Sensibilisation via le projet RESPECT porté par le CRPMEM Bretagne (FEAMP, mesure 40)

#### Chaluts de fond à poissons

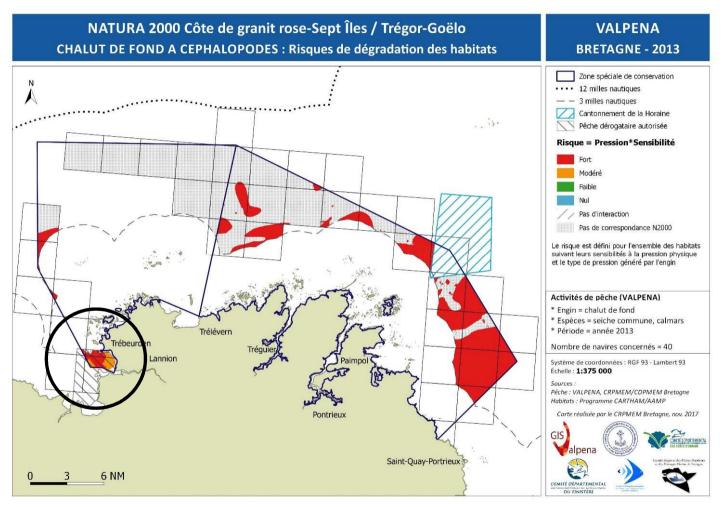




Proposition de mesure pour les habitats rocheux (risque fort, accidentel)

Absence de proposition pour les sables grossiers et graviers (pas d'importance fonctionnelle particulière connue)

#### Chaluts de fond à céphalopodes

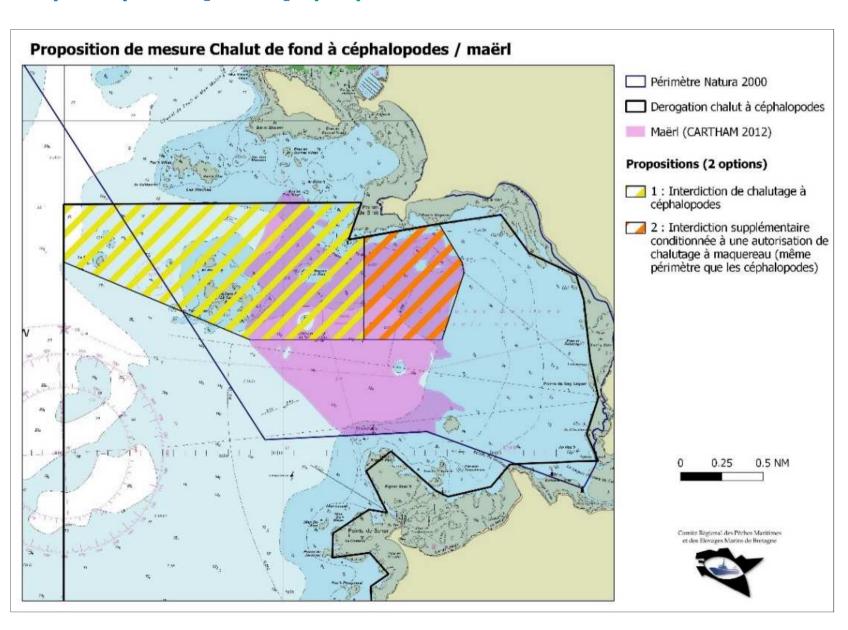


 $\longrightarrow$ 

Proposition de mesure pour le maërl (risque fort)
Proposition de mesure pour les habitats rocheux (risque fort, accidentel)

Absence de proposition pour les sables grossiers et graviers (pas d'importance fonctionnelle particulière connue)

# Chalut à céphalopodes [maërl] : proposition de mesure



#### Chalut à céphalopodes [maërl] : proposition de mesure

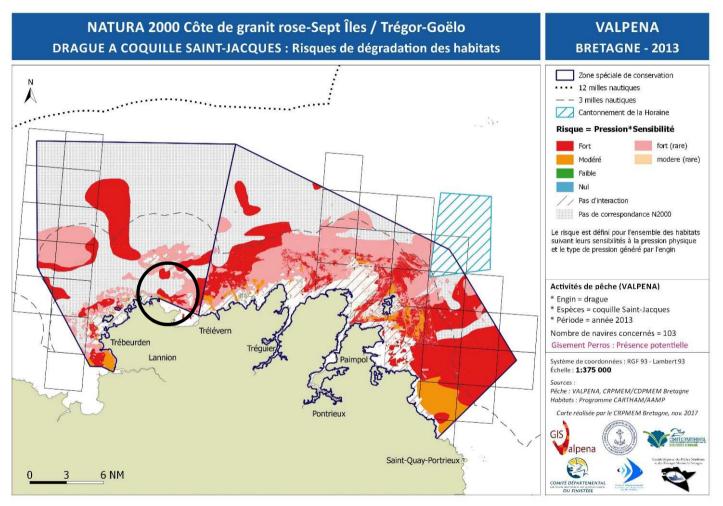
#### Proposition de mesure

- Réduction de la zone de dérogation de chalutage pour exclure une partie du maërl, selon 2 options :
  - 1. Redéfinition de la zone de dérogation, en excluant le périmètre 1
  - 2. Exclure, en complément, le périmètre 2. En contrepartie, souhait d'une dérogation de chalutage à maquereau sur le même périmètre réduit (chalut n'interagissant pas avec les fonds, qui n'engendrera pas de pression supplémentaire)
- Suivi de l'habitat et de l'activité pour évaluer la pertinence et l'efficacité de la mesure
- Souhait des professionnels d'être associés aux échanges en cas d'évolution de la concession d'élevage de moules

#### Modalités de mise en œuvre

- A définir par la DIRM NAMO en lien avec la DML 22 (modification de l'arrêté 44/98, régime d'autorisations administratives)
- Mise en œuvre possible en 2 temps : proposition 1 dès que possible, puis proposition 2 à condition de disposer d'une autorisation de pêche du maquereau.

#### **Drague à coquille Saint-Jacques (risques potentiels – gisement Perros-Guirec)**

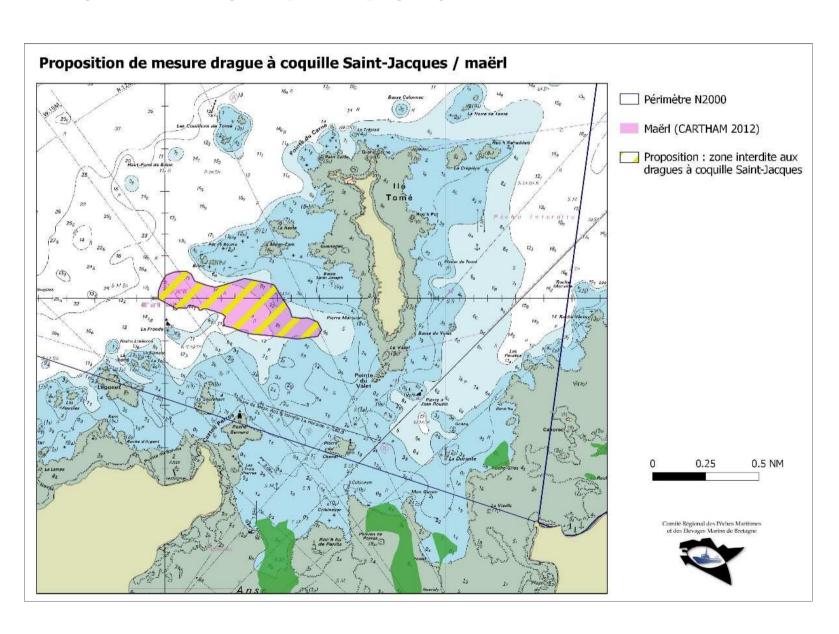


 $\longrightarrow$ 

Proposition de mesure pour le maërl (risque fort)
Proposition de mesure pour les habitats rocheux (risque fort, accidentel)

Absence de proposition pour les sables grossiers et graviers (pas d'importance fonctionnelle particulière connue)

#### Drague à coquille St-Jacques [maërl] : proposition de mesure



#### Drague à coquille St-Jacques [maërl] : proposition de mesure

#### Proposition de mesure

- Proposition d'interdiction de pêche à la drague à coquille Saint-Jacques sur le banc de maërl de l'Île Tomé (basé sur la cartographie CARTHAM 2012)
- Souhait d'un suivi de l'habitat pour s'assurer de la pertinence et l'efficacité de la mesure (du fait de données de caractérisation du banc peu nombreuses)

#### Modalités de mise en œuvre

A partir de la saison 2019-2020, inscription du périmètre interdit à la drague à coquille Saint-Jacques dans la délibération de la licence coquille Saint-Jacques des Côtes d'Armor.

#### Chaluts et drague à coquille St-Jacques [habitats rocheux] : proposition de mesure

#### Proposition de mesure

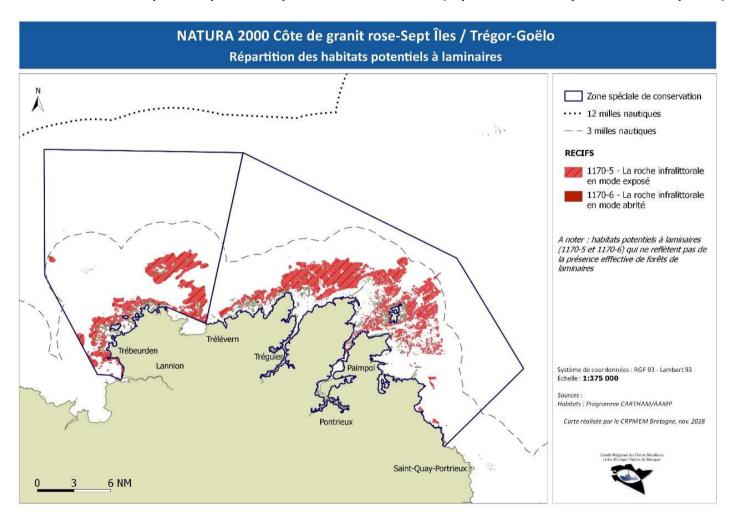
- Concerne les interactions accidentelles des engins traînants avec les habitats rocheux (roches infralittorales et circalittorales)
- Interactions accidentelles et non-intentionnelles (faible probabilité d'occurrence)
- Des mesures réglementaires ne sont pas jugées nécessaires
- <u>Des actions de sensibilisation seront menées</u> (localisation et intérêts écologiques, nécessité de continuer à éviter ces habitats)

#### Modalités de mise en œuvre

Sensibilisation via le projet RESPECT porté par le CRPMEM Bretagne (FEAMP, mesure 40)

#### Scoubidou à Laminaria digitata (habitats potentiels)

Activité pratiquée à partir de 2018 (après l'analyse de risques) : risque potentiels





#### Scoubidou à Laminaria digitata : proposition de mesure

#### Rappel de la réglementation

- Contingent régional fixé à 35 navires (scoubidou + peigne)
- Pratique du peigne non autorisée en Côtes d'Armor
- Période d'exploitation L. digitata : 15 avril 15 octobre
- Depuis 2018 : sous-contingent de 4 licences en Côtes d'Armor
- Fixation d'une capacité annuelle de récolte (au regard des tonnages déclarés et des estimations de biomasse et avis d'Ifremer)
- Equipement obligatoire des navires d'une balise de géolocalisation (VMS)

#### Proposition

- <u>La gestion de l'habitat est menée au travers de la gestion de la ressource</u>, en s'assurant d'une exploitation durable
- Au regard du bilan réglementaire, il est établi que la gestion actuelle répond aux objectifs de conservation de l'habitat; il n'est pas proposé de mesure complémentaire
- L'équipement VMS permettra un suivi plus fin de l'activité et des zones exploitées

#### Suites des travaux

#### Projets Algues de rive (CRPMEM)

- Activité de récolte non traitée dans l'Analyse de risques (non prévu par la méthode)
- **Biomasse Algues** (CRPMEM, 2016-2018) : évaluation et gestion de la biomasse exploitable en algues de rive
- **AGRID** (CRPMEM, FEAMP 2019-2021) : amélioration des connaissances sur les algues de rive et leur récolte pour une gestion durable

#### Projet RESPECT (CRPMEM)

- pRogramme d'Eco Sensibilisation associant les PECheurs professionnels breTons
- FEAMP 2018-2020 (mesure 40), partenariat entre les 5 comités des pêche bretons
- Sensibilisation des pêcheurs professionnels aux enjeux de préservation des habitats et espèces (développement de plusieurs outils de communication)



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ







# Merci de votre attention











